



Le Conspectus

1. Définition

Le **Conspectus** (terme signifiant vue d'ensemble) est un instrument visant à **évaluer les collections d'une bibliothèque**, dans l'objectif de déterminer un **plan de développement des collections** ou une politique d'acquisition, de conservation et de catalogage **en commun**.

Son objectif original était de proposer un outil pour évaluer les forces et les faiblesses des collections d'une bibliothèque, à la fois dans le cadre d'une bibliothèque prise isolément et dans un groupe de bibliothèques. Le Conspectus a pour but d'**aider à la coopération entre bibliothèques**, afin que des ressources limitées puissent être utilisées de manière plus efficace. Ce mode de construction des collections en commun implique également d'instaurer un partage des responsabilités en matière de conservation. Il s'agit donc d'établir un langage commun entre différentes bibliothèques afin de **décrire la réalité d'une carte documentaire** et de **permettre une coopération en matière d'acquisition et de conservation**.

Les avantages du Conspectus sont son **aspect pragmatique**, ses capacités d'adaptation et sa **flexibilité** pour différents types de bibliothèques, et la **rigueur** des codes qu'il utilise.

Origines

La méthode Conspectus est née en 1979, à l'initiative du **Research Libraries Group (RLG)** aux Etats-Unis, et a été adoptée et développée par l'**Association of Research Libraries (ARL)** au début des années 1980, comme moyen pour fournir une carte des collections de bibliothèques et des politiques d'acquisition de bibliothèques isolées ou de groupes de bibliothèques.

Le **Western Libraries Network (WLN)** a ensuite modifié et développé le Conspectus original. Il a également mis au point un logiciel de gestion du Conspectus, qui fournit des outils de formation et des tableaux de bord prêts à remplir.

2. Comment fonctionne le Conspectus

La méthode d'évaluation se fonde sur une **segmentation des collections** correspondant aux classes, plus ou moins détaillées, de la classification décimale Dewey ou de celle de la Bibliothèque du Congrès. Pour chaque segment défini, sont mis en regard, dans trois colonnes d'un **tableau de bord** (« worksheet ») :

- **l'état actuel de la collection**. C'est l'analyse de l'existant, qui est fondée sur le taux de couverture de la collection par rapport à des listes de référence admises dans le domaine (fonds de la bibliothèque jugée la plus complète) et sur l'homogénéité du niveau concerné.
- **L'intensité d'acquisitions courantes**. C'est le niveau de développement des collections en fonction des moyens qui sont attribués aux acquisitions. Il est évalué par le taux de couverture des parutions dans le domaine par rapport à des listes de publications (bibliographies annuelles).
- **l'objectif d'acquisition à terme**, qui correspond à un objectif de politique documentaire.

On définit ensuite pour chacun de ces éléments un **indicateur de profondeur** de la collection.

Les 6 indicateurs de profondeur de la collection	
0	hors collection
1	niveau minimal d'information
2	niveau d'information élémentaire
3	support de formation et d'enseignement
4	niveau recherche
5	niveau complet d'information

La version « WLN » du Conspectus ajoute des subdivisions aux niveaux 2 et 3, qui permettent de les détailler davantage. L'échelle de niveaux doit bien sûr être utilisée en tenant compte de la taille et du degré d'encyclopédisme ou de spécialisation de la bibliothèque.

Un code linguistique sommaire est adjoint au code de profondeur :

P	La langue originelle domine. Peu ou pas d'ouvrages d'autres langues.
S	Sélection de documents en langues étrangères en plus des documents en langue originelle.
W	Grand choix de documents en toutes langues.
X	Collection plutôt dans une autre langue que la langue du pays.



Ainsi, par exemple, un segment de collection codé 4S comprendra des ouvrages de niveau recherche essentiellement en français, et une sélection d'ouvrages représentatifs du domaine dans d'autres langues.

Dans le cadre d'un objectif de conservation partagée, des **indicateurs de conservation** des documents peuvent être ajoutés à ces indicateurs. Le Conspectus vise à tisser un **réseau de recours réciproques fiables**, dans tous les domaines de la gestion des collections.

3. Intérêts et limites du Conspectus

Le Conspectus est une méthode très utile dans la perspective d'un plan de développement des collections, car il en comprend les trois étapes principales : **évaluation de l'existant, évaluation du niveau de développement des collections, le tout au regard d'un objectif préalablement déterminé**. Il permet en outre de former les acquéreurs et de s'assurer que tous parlent un langage commun. Il est aussi un outil **garant de la pérennité de la politique documentaire**.

Il permet d'envisager le développement d'une collection par **domaines de contenus**, et d'opérer une sélection de ressources documentaires cohérentes, avec un **objectif de service public**. En effet, il implique un développement de chaque segment de la collection proportionnel à son importance au regard des missions de la bibliothèque et des besoins des usagers. Le Conspectus a été mis en pratique avec efficacité dans certaines petites et moyennes bibliothèques, qui apprécient ses possibilités d'adaptation.

Si le Conspectus a été beaucoup utilisé, en particulier aux Etats-Unis et en Australie au cours des années 1980 et 1990, la littérature la plus récente sur le sujet remonte au début des années 2000, et s'accorde sur le fait que l'objectif premier de mise en réseau des cartes documentaires n'a été que rarement atteint. Plusieurs écueils viennent en effet contrecarrer cet objectif :

- La segmentation des collections suppose que toutes les bibliothèques participantes établissent une liste de cotes établies commune.
- L'évaluation, malgré les exigences formulées par la méthode, peut revêtir une trop grande subjectivité dans l'attribution des niveaux de la collection. Aux Etats-Unis, d'ailleurs, les « **verification studies** » ont vu le jour à sa suite afin de vérifier la pertinence des choix d'indicateurs et de s'assurer qu'il n'existe pas de disparité flagrante dans le codage des différentes bibliothèques qui l'utilisent.

Ce système peut donc être précieux dans tous les types de bibliothèques au niveau local ou régional, à condition d'établir des **protocoles d'évaluation stricts**. Enfin, une adaptation à l'**évaluation des ressources électroniques** serait nécessaire pour que le Conspectus soit opérationnel.

Liens	<p>Bibliographie</p> <p>CALENGE, Bertrand. <i>Conduire une politique documentaire</i>. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1999. Voir en particulier les pages consacrées au Conspectus (p. 60-65).</p> <p>LE SAUX, Annie, « Conspectus », <i>Bulletin des Bibliothèques de France</i>, 1992, n° 6, p. 83-84. [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/> Consulté le 13 septembre 2009</p> <p><i>Pour aller plus loin :</i></p> <p>CLAYTON, Peter et GORMAN G.E., « Updating Conspectus for a Digital Age », <i>Library Collections, Acquisitions & Technical Services</i>, 2002, n° 26, p. 253-258. [Article qui aborde le sujet de l'adaptation du Conspectus aux ressources électroniques.]</p> <p>WOOD, Richard J., « The Conspectus: A Collection Analysis and Development success », <i>Library Acquisitions: Practice and Theory</i>, 1996, Vol. 20, n° 4, p. 429-453. [Article très complet sur les principes et applications du Conspectus.]</p> <p>Webographie</p> <p>Site PolDoc, rubrique Coopération dans les acquisitions et la conservation. [en ligne] <http://poldoc.enssib.fr/index.php?page=7>. Consulté le 13 septembre 2009. Le site comprend des exemples de mise en oeuvre du Conspectus dans différentes bibliothèques et des comptes rendus d'études du Groupe Conspectus de PolDoc.</p>
--------------	--

Fiche réalisée par : Enora Oulc'hen
Créée le : 15 septembre 2009